



Rythmes scolaires - Éducation - Services publics

Une demande sera prochainement envoyée par la ville des Lilas afin de d'obtenir une application locale dérogatoire de la réforme des rythmes scolaires. Lors d'une réunion publique, la CGT a récemment exprimé son opposition à la réforme Peillon, y compris sous une forme dérogatoire. Revenons sur les raisons de ce désaccord.

Depuis le printemps, la ville des Lilas a engagé une concertation auprès de la communauté éducative locale (enseignants, parents d'élèves, agents communaux travaillant dans les écoles, représentants de l'éducation nationale, syndicats) afin d'élaborer un projet dérogatoire applicable en septembre 2014 dans les écoles lilasiennes.

Le projet, qui semble à peu près finalisé, sera envoyé aux services départementaux de l'éducation nationale avant la fin du mois de décembre. Il présente globalement les options suivantes : 8 ½ journées sur 30 semaines par an ; réduction de la journée de classe à 5h30 ; allongement de la pause méridienne portée à 2heures ; réduction des vacances scolaires (9 jours sur l'année) ; 6 mercredis matins et un mercredi entier (sur une semaine comptant un jour férié) travaillés.

Pourquoi la CGT est contre la réforme Peillon

Il est probable que la demande de la ville des Lilas sera rejetée par les services de l'éducation nationale. Nous n'avons pas connaissance d'une ville ayant obtenu une application dérogatoire à cette réforme. Quelle que soit la réponse qui sera donnée à la demande de la ville des Lilas, il est temps, avec le recul, de porter une réflexion critique sur ce projet de réforme.

Le rejet de la réforme de la communauté éducative locale. Le sentiment général (lors des réunions de concertation) est que la réforme est imposée et qu'elle ne satisfait réellement personne. Au mieux, on essaie de s'adapter en espérant que l'hypothèse dérogatoire sera retenue.

Retour d'expérience désastreux. Sur le plan national, la mise en application en 2013 de la réforme en milieu urbain est pour l'instant unanimement jugée comme un échec.

La confusion des genres. Les personnels communaux nous ont déjà remonté leurs inquiétudes, notamment les ATSEM et les animateurs, sur la redéfinition de leurs missions et sur la modification l'amplitude horaire (heures de pause imposée).

La réforme a un coût, ce n'est pas aux collectivités de payer. Les estimations du surcoût sur le budget des collectivités engendré par cette réforme sont évaluées entre 10 à 30% (*La Gazette des Communes*). On ne peut pas mettre en place une réforme sérieuse du système éducatif en transférant les missions et les coûts de fonctionnement de l'éducation nationale sur les collectivités territoriales. Cet argent serait mieux utilisé dans la construction d'une nouvelle école dont nous aurons inévitablement besoin avec la densification liée à l'arrivée d'une nouvelle bouche de métro au quartier des Sentes.

Démantèlement du service public. Les municipalités les moins riches seront conduites à proposer le paiement des activités pour essayer de rentabiliser les prestations périscolaires, ce qui renforce l'inégalité sociale au sein du même périmètre territorial ainsi qu'entre collectivités.

Le gouvernement doit accepter ses erreurs. La journée de grève du 14 novembre a rencontré un certain écho auprès de la communauté éducative, y compris les agents de la ville.

Non à la réforme Peillon !

La CGT appelle à la grève le jeudi 5 décembre 2013 , pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.